

Porte ouverte aux Câbleries

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1969)**

Heft 111

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1028345>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Domaine public

J.A. Lausanne

Il quitte la présidence de Nestlé

Nous avons avec M. Petitpierre des liens personnels, unilatéraux, il est vrai, et cette remarque ne l'engage pas. Nous lançons « Domaine public » que nous découvrons le palmarès de ses conseils d'administration (turbine et ciment, montres et chocolat, assurances); depuis nous en avons trouvé de plus prestigieux encore, mais pas chez un ancien président de la Confédération. La remarque justificatrice qu'il nous avait adressée à la suite d'un article polémique : les grandes entreprises sont des entreprises privées d'intérêt public, avait été à l'origine de nos discussions, de nos enquêtes, de nos descriptions de grandes sociétés suisses.

Au moment où il quitte la présidence de Nestlé, son départ permet de poursuivre. En effet dans son discours d'adieu aux actionnaires, lors de l'assemblée générale tenue à Zoug, M. Petitpierre a justifié en quatre points l'autofinancement de Nestlé. C'est un document qui complète de manière parfaite notre cahier spécial sur l'épargne négociée où l'importance accrue de l'autofinancement est la clé de notre démonstration. Il vaut la peine de citer :

« Notre politique d'autofinancement, pratiquée depuis près de cinquante ans, est plus que jamais justifiée par quatre facteurs :

» 1. Une expansion de plus en plus multinationale comporte des risques qui sont accrus par l'instabilité politique, économique et sociale. Ces risques sont particulièrement à prendre en considération dans les pays en voie de développement où nous réalisons le 22 % de nos ventes.

» 2. L'accélération du progrès scientifique entraîne une recherche toujours plus poussée et une augmentation des investissements pour le renouvellement des installations. Il n'a fallu que le court laps

de temps de 1961 à 1966 pour que les dépenses d'investissement en terrain, bâtiments, machines, équipements etc. passent du simple au double. Les sommes consacrées à la recherche ont doublé depuis quatre ans.

» 3. La concurrence est toujours plus âpre ce qui s'explique en particulier par l'affrontement au plan international des grandes sociétés qui sont en mesure d'investir même au risque de subir des pertes pendant une certaine période en vue de la conquête de nouveaux marchés.

» 4. Enfin, dans les périodes d'instabilité internationale, la recherche des moyens financiers dont on a besoin peut se heurter à des difficultés et ces moyens peuvent être très onéreux.

» En ayant à sa disposition des moyens très importants, on peut, en cas de nécessité intervenir rapidement et à meilleur compte. »

Une deuxième remarque nous est inspirée par l'ascension à la présidence de M. Corthésy. Jadis on articulait de nombreux noms de candidats; il y eut même un temps où circulait celui de M. Schaffner ! En fin de compte, c'est un homme qui a fait carrière dans l'entreprise qui accède à l'échelon suprême; en même temps, le directeur général Waldebuhl a été porté au conseil d'administration. Ainsi de plus en plus les managers occupent les postes-clés. Les gros actionnaires, les détenteurs du capital n'apparaissent plus ou peu; les managers arrivés supplantent même les garnitures faites d'universitaire ou de magistrat.

Autofinancement et couronnement des managers, l'évolution de Nestlé est parallèle à celle des grandes entreprises américaines; c'est la mue classique du capitalisme.

Porte ouverte aux Câbleries

Les Câbleries de Cossonay ont ouvert leurs portes à des journalistes, à des invités, aux familles de leur personnel. Les hôtes reçus furent intéressés. Mais, de là à parler, comme certains thuriféraires, d'initiative exceptionnelle ! Auraient-ils reçu les livres de compte sous papier cellophane transparent ? Ce n'est pas l'avis des milieux financiers, car presque à la même date (12 avril), « Finanz und Wirtschaft » écrivait :

« Une fois de plus le rapport du conseil d'administration de ce groupe industriel, qui occupe en Suisse romande une position dominante — les mauvaises langues disent le groupe d'un seul homme, chargé d'ans, le docteur honoris causa R. Stadler — ce rapport reste largement en deçà des exigences actuelles. »

Toutes les portes ne sont donc pas ouvertes; et il

reste celle, primordiale, de la présence syndicale dans l'entreprise.

P.S. — Pour illustrer, une fois de plus, l'importance de la politique d'autofinancement, relevons ce commentaire des comptes.

Toutes les dépenses d'équipement ont été portées au débit du compte de profits et pertes. Cela signifie qu'elles ont été amorties sur un seul exercice, en une année : 5 millions pour de nouvelles machines, 3 millions pour l'entretien et la modernisation de l'équipement, selon le rapport de M. Stadler. Malgré ces investissements importants, les machines et installations ne figurent que pour mémoire au bilan. C'est dire l'importance des réserves latentes, sur lesquelles, ici comme ailleurs, ouvriers et employés n'ont aucun droit.

Un référendum équivoque

Pour que le referendum ait un sens clair, il faut qu'au moment de la votation au Parlement une opposition parlementaire ou extra-parlementaire se manifeste. Dès lors, le peuple est appelé à trancher en dernière instance. C'est l'arbitre suprême.

Le referendum lancé contre la nouvelle loi sur les Ecoles polytechniques ne répond pas à ces conditions. Mais enfin on peut admettre que les motifs d'opposition soient déclarés après coup. Le délai référendaire n'est pas fait pour les chiens.

En revanche, où la clarté définitivement s'obscurcit, c'est quand on voit le parti radical zurichois soutenir le referendum. On n'a pas oublié pourtant l'opposition, non pas de principe, mais discrète, portant sur le montant des crédits, que les mêmes milieux ou des milieux approchants menèrent contre la loi sur l'aide aux Universités. Dès lors, avec de tels répondants, le résultat négatif signifiera quoi ? Jamais consultation populaire ne s'est présentée de manière aussi gribouilleuse.

Il ne reste donc qu'à souhaiter que les étudiants uti-

lisent le plus possible la campagne qui précédera la votation (encore que la saison ne sera pas très propice) pour exposer à la population l'importance des problèmes universitaires.

Certes, ils ont déjà annoncé qu'ils n'avaient pas en tête, tout fait, un modèle de nouvelle loi. Leur referendum n'est pas ce qu'on pourrait appeler un referendum amendement.

Mais il serait parfaitement vain de vouloir, dans une loi, régir tous les détails d'une structure universitaire. La nouvelle loi ne pourra être, une fois admis le principe de la participation des assistants et des étudiants, qu'une loi de portée générale, qui ne se perdra pas dans les détails d'organisation, qui laissera champ libre à diverses formules d'autonomie et d'expérimentation.

Le referendum n'aura de sens, en fin de compte, que dans la mesure où ses responsables garderont l'initiative en main pour donner un sens au « non ». D'abord, sortir de l'équivoque des alliés suspects !

Bi-mensuel romand
N° 111 8 mai 1969 Sixième année

Rédacteur responsable : André Gavillet
Le numéro : 70 centimes
Abonnement pour 20 numéros :
Pour la Suisse : 12 francs
Pour l'étranger : 15 francs

Changement d'adresse : 50 centimes
Administration, rédaction :
Lausanne, Case Chauderon 142
Chèque postal 10-155 27
Imprimerie Raymond Fawer S.A., Lausanne

Aux articles de ce numéro
ont collaboré :

Ruth Dreifuss
Henri Galland
André Gavillet
Marx Lévy
Jacques Morier-Genoud

Le N° 112 sortira de presse le jeudi 22 mai 1969